



Traité Maasser Chéni

Michna 5 - Chapitre 2

מעות חליין ומעות מעשר שני שנתפזרו,
מה שלקט - לקט למשער שני עד שישלים,
ובשאר חליין.
אם בצל וCHIPON,
לפי חשבון.
זה הכלל:
המתלקטים, למשער שני;
ובנבללים, לפי חשבון:

Si des pièces de monnaie profane et des pièces de la seconde dîme ont été éparpillées, ce que l'on ramasse graduellement est considéré comme seconde dîme jusqu'à la totalité de la somme et le reste [est considéré comme] profane. Si on les a mélangées et qu'on les ramasse à pleine main, [on procède] par calcul. Voici la règle : ce que l'on ramasse graduellement est considéré comme seconde dîme, ce que l'on ramasse en quantité [est réparti] par calcul.

La Clé de la Vie



Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions